



Anizy-le-Château  
 Barisis-aux-Bois  
 Bassoles-Aulers  
 Besmé  
 Blérancourt  
 Bourguignon-sous-Coucy  
 Bourguignon-sous-Montbavin  
 Brancourt-en-Laonnois  
 Camelin  
 Chaillevois  
 Champs  
 Coucy-la-Ville  
 Coucy-le-Château-Auffrique  
 Crécy-au-Mont  
 Faucoucourt  
 Folembray  
 Fresnes sous Coucy  
 Guny  
 Jumencourt  
 Landricourt  
 Leuilly-sous-Coucy  
 Lizy  
 Merlieux-et-Fouquerolles  
 Montbavin  
 Pinon  
 Pont-Saint-Mard  
 Prémontré  
 Quincy-Basse  
 Royaucourt-et-Chailvet  
 Saint-Aubin  
 Saint-Paul-aux-Bois  
 Selens  
 Septvaux  
 Suzy  
 Trsoly-Loire  
 Urcel  
 Vauxaillon  
 Verneuil-sous-Coucy  
 Wissignicourt

L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Coucy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le Jeudi 14 décembre 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

### Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon sous Coucy	Madame Delphine MARECHAL ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-la-ville	Monsieur René MAHU ;
Coucy-le-Château	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Monsieur Pascal FORET ; Madame Monique ALEXANDRE ;
Fresnes-sous-Coucy	Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Henri SMORAG ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux et Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT
Quincy-Basse	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Royaucourt et Chailvet	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Saint-Aubin	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Septvaux	Monsieur Jean-Marie LECLERCQ ;
Suzy	Monsieur Guy NICPON ;
Trsoly-Loire	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Urcel	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Vauxaillon	Monsieur Vincent PIERSON;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

### Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GELEE Alain à Monsieur TOUSSAINT Patrick  
 Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia  
 Monsieur SAMSON Roland à Monsieur LECLERE Philippe

### Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	46
Mandats de procuration	03
<b>Votants</b>	<b>49</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2017-144 – Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols**

La communauté de communes ayant un seuil de population supérieur à 10 000 habitants, la DDT, n'instruit plus les demandes d'autorisation du droit des sols pour les communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale. Cette compétence revient de fait aux communes.

Communes concernées :

Dotées d'un PLU : Barisis, Coucy le Château, Crécy au Mont, Folembay, Guny, Saint Aubin, St Paul aux Bois, Trosly Loire, Anizy le Château, Pinon, Urcel

Dotées de cartes communales : Camelin, Coucy la Ville, Selens, Verneuil sous Coucy, Merlieux et Fouquerolles, Lizy, Royaucourt et Chailvet.

Il vous est proposé de mutualiser ce service à l'échelle de la communauté de communes pour les communes qui le souhaiteraient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce service sera basé à Folembay, à la maison de services.

La compétence reste aux communes.

Cout estimé de ce service pour l'année 2018 : 34 002 €

Les coûts de ce service mutualisé seront répartis entre les communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale adhérant à cette proposition.

Si les 18 communes, représentant 11 667 habitants en 2018 adhèrent à cette proposition de mutualisation, le cout, sur la base de l'année 2017, serait de 2,92 € par habitant / an

Ce cout sera révisé chaque année, en fonction des dépenses liées à ce service, et du nombre de communes adhérant à ce service de mutualisation proposé.

Le bureau communautaire, réuni le 13 décembre, propose de ramener ce coût à 2,10 € par habitant par an afin de rester dans les coûts appelés par la CA de Chauny-Tergnier-La Fère

Une convention de mutualisation sera passée entre chaque commune souhaitant mutualiser ce service et la communauté de communes.

**AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil communautaire avec « 44 voix pour » et « 2 abstentions »

- ✓ Approuve ce principe de mutualisation proposé aux communes pour l'instruction des autorisations des droits des sols
- ✓ Arrête la tarification de ce service mutualisé pour l'année 2018 à 2,10 € par habitant, quel que soit le nombre de communes adhérant à ce service.
- ✓ Autorise le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes :

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 18 décembre 2017  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT,**  
**Francis KOCK**

le Président

  
Francis KOCK



L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Coucy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le Jeudi 14 décembre 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

### Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon sous Coucy	Madame Delphine MARECHAL ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-la-Ville	Monsieur René MAHU ;
Coucy-le-Château-Auffrique	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Monsieur Pascal FORET ; Madame Monique ALEXANDRE ;
Fresnes sous Coucy	Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Henri SMORAG ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux-et-Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT
Quincy-Basse	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Royaucourt-et-Chailvet	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Saint-Aubin	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Septvaux	Monsieur Jean-Marie LECLERCQ ;
Suzy	Monsieur Guy NICPON ;
Trsoly-Loire	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Urcel	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Vauxaillon	Monsieur Vincent PIERSON;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

### Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GELEE Alain à Monsieur TOUSSAINT Patrick  
 Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia  
 Monsieur SAMSON Roland à Monsieur LECLERE Philippe

### Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	46
Mandats de procuration	03
<b>Votants</b>	<b>49</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2017-145 – Conventionnement avec les Maisons de l'Emploi et de la Formation du pays du Chaunois et du Pays du Grand Laonnois**

Par délibération en date du 6 février 2017, la Communauté de communes a acté la proposition d'adhérer à la MEF du pays du Grand Laonnois et à la MEF du Pays Chaunois, en fonction des lieux de résidence des publics.

Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions avec ces deux organismes, et à verser notre participation financière au titre de l'année 2017 qui correspond à :

- ✓ MEF du Pays du Grand Laonnois : 13 985.90 €
- ✓ MEF du Pays Chaunois : 11 115,67 €

**AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Autorise le Président à signer les conventions avec les MEF du Pays du Grand Laonnois et du pays Chaunois.
- ✓ Autorise le Président à procéder aux versements des participations financières pour l'année 2017 telles que présentées ci-dessus.
- ✓ Autorise le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes ;


*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 18 décembre 2017  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT,**  
**Francis KOCK**

le Président

  
Francis KOCK

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 26/12/2017 à 12:02:31  
Référence : e1d9ccb4c7d9ef23dccb1965c674a6f78d203ccc



Anizy-le-Château  
 Barisis-aux-Bois  
 Bassoles-Aulers  
 Besmé  
 Blérancourt  
 Bourguignon-sous-Coucy  
 Bourguignon-sous-Montbavin  
 Brancourt-en-Laonnois  
 Camelin  
 Chaillevois  
 Champs  
 Coucy-la-Ville  
 Coucy-le-Château-Auffrique  
 Crécy-au-Mont  
 Faucoucourt  
 Folembray  
 Fresnes sous Coucy  
 Guny  
 Jumencourt  
 Landricourt  
 Leuilly-sous-Coucy  
 Lizy  
 Merlieux-et-Fouquerolles  
 Montbavin  
 Pinon  
 Pont-Saint-Mard  
 Prémontré  
 Quincy-Basse  
 Royaucourt-et-Chailvet  
 Saint-Aubin  
 Saint-Paul-aux-Bois  
 Selens  
 Septvaux  
 Suzy  
 Trsoly-Loire  
 Urcel  
 Vauxaillon  
 Verneuil-sous-Coucy  
 Wissignicourt

L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Coucy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le Jeudi 14 décembre 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

### Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon sous Coucy	Madame Delphine MARECHAL ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-la-ville	Monsieur René MAHU ;
Coucy-le-Château	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Monsieur Pascal FORET ; Madame Monique ALEXANDRE ;
Fresnes-sous-Coucy	Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Henri SMORAG ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux et Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT
Quincy-Basse	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Royaucourt et Chailvet	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Saint-Aubin	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Septvaux	Monsieur Jean-Marie LECLERCQ ;
Suzy	Monsieur Guy NICPON ;
Trsoly-Loire	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Urcel	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Vauxaillon	Monsieur Vincent PIERSON;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

### Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GELEE Alain à Monsieur TOUSSAINT Patrick  
 Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia  
 Monsieur SAMSON Roland à Monsieur LECLERE Philippe

### Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	46
Mandats de procuration	03
<b>Votants</b>	<b>49</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2017-146 – Rachat d'un véhicule du conseil départemental**

Dans le cadre de la convention « entretien des chemin de randonnées », le département met à disposition de la communauté de communes Picardie des Châteaux un véhicule pour le transport des personnes employées au sein du chantier d'insertion.

Le conseil départemental met fin à cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il nous propose de racheter le dit véhicule (Trafic Renault - 1ere mise en circulation 6/11/2008 – 136 275 km au compteur) pour la valeur de l'argus : 7 500 €.

Il vous est proposé de racheter le véhicule pour sa valeur argus

**AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve cette proposition.
- ✓ Autorise le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 18 décembre 2017  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT,**  
**Francis KOCK**

le Président

  
Francis KOCK

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 26/12/2017 à 12:02:26  
Référence : 5f69208103411d20114c4086e16c989f4129079c



L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Coucy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le Jeudi 14 décembre 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

### Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon sous Coucy	Madame Delphine MARECHAL ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-la-Ville	Monsieur René MAHU ;
Coucy-le-Château-Auffrique	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Monsieur Pascal FORET ; Madame Monique ALEXANDRE ;
Fresnes sous Coucy	Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Henri SMORAG ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux-et-Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT
Quincy-Basse	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Royaucourt-et-Chailvet	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Saint-Aubin	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Septvaux	Monsieur Jean-Marie LECLERCQ ;
Suzy	Monsieur Guy NICPON ;
Trsoly-Loire	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Urcel	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Vauxaillon	Monsieur Vincent PIERSON;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

### Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GELEE Alain à Monsieur TOUSSAINT Patrick  
 Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia  
 Monsieur SAMSON Roland à Monsieur LECLERE Philippe

### Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	46
Mandats de procuration	03
<b>Votants</b>	<b>49</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2017-147 – Admissions en non-valeurs budget principal**

Le Président rappelle que la mise en non-valeur de créance est une opération budgétaire consistant à faire figurer en charge les recettes non recouvrées malgré toutes les démarches mises en œuvre par le comptable de la collectivité.

Cette procédure a pour objectif de garder un budget aussi réaliste et sincère que possible

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon de créance puisque certaines d'entre-elles sont recouvrées à l'issue de règlement de succession ou de liquidation judiciaire.

Concernant le budget principal, le comptable fait état d'une liste de créances d'un montant global de 478,78 euros pour lesquelles il est allé au bout des démarches de recouvrement à sa disposition. Il estime donc nécessaire d'admettre les titres correspondants en non-valeur.

**AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve ces admissions en non-valeur.
- ✓ Autorise le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 18 décembre 2017  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT,**  
**Francis KOCK**

le Président

  
Francis KOCK

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 26/12/2017 à 12:02:04  
Référence : 0cf91f409ad63574a3b22e1c638cbb880d04b9





L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Coucy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le Jeudi 14 décembre 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

### Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon sous Coucy	Madame Delphine MARECHAL ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-la-Ville	Monsieur René MAHU ;
Coucy-le-Château-Auffrique	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Monsieur Pascal FORET ; Madame Monique ALEXANDRE ;
Fresnes sous Coucy	Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Henri SMORAG ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux-et-Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT
Quincy-Basse	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Royaucourt-et-Chailvet	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Saint-Aubin	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Septvaux	Monsieur Jean-Marie LECLERCQ ;
Suzy	Monsieur Guy NICPON ;
Trsoly-Loire	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Urcel	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Vauxaillon	Monsieur Vincent PIERSON;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

### Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GELEE Alain à Monsieur TOUSSAINT Patrick  
 Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia  
 Monsieur SAMSON Roland à Monsieur LECLERE Philippe

### Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	46
Mandats de procuration	03
<b>Votants</b>	<b>49</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2017-148 – Décision modificatives – Budget annexe SPANC**

**En fonctionnement**

Dépassement sur le chapitre 11 : charges de fonctionnement

Dépassement de 500 €

Je vous propose de créditer le chapitre 11 de + 500 € qui seront repris sur le chapitre 67

**AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve cette décision modificative.
- ✓ Autorise le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 18 décembre 2017  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT,**  
**Francis KOCK**

le Président

  
Francis KOCK

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 26/12/2017 à 12:02:21  
Référence : 98519f4e22f65fd4950d63331fce037980b10b47



Anizy-le-Château  
 Barisis-aux-Bois  
 Bassoles-Aulers  
 Besmé  
 Blérancourt  
 Bourguignon-sous-Coucy  
 Bourguignon-sous-Montbavin  
 Brancourt-en-Laonnois  
 Camelin  
 Chaillevois  
 Champs  
 Coucy-la-Ville  
 Coucy-le-Château-Auffrique  
 Crécy-au-Mont  
 Faucoucourt  
 Folembray  
 Fresnes sous Coucy  
 Guny  
 Jumencourt  
 Landricourt  
 Leuilly-sous-Coucy  
 Lizy  
 Merlieux-et-Fouquerolles  
 Montbavin  
 Pinon  
 Pont-Saint-Mard  
 Prémontré  
 Quincy-Basse  
 Royaucourt-et-Chailvet  
 Saint-Aubin  
 Saint-Paul-aux-Bois  
 Selens  
 Septvaux  
 Suzy  
 Trsoly-Loire  
 Urcel  
 Vauxaillon  
 Verneuil-sous-Coucy  
 Wissignicourt

L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Coucy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le Jeudi 14 décembre 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

### Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon sous Coucy	Madame Delphine MARECHAL ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-la-ville	Monsieur René MAHU ;
Coucy-le-Château	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Monsieur Pascal FORET ; Madame Monique ALEXANDRE ;
Fresnes-sous-Coucy	Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Henri SMORAG ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux et Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT
Quincy-Basse	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Royaucourt et Chailvet	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Saint-Aubin	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Septvaux	Monsieur Jean-Marie LECLERCQ ;
Suzy	Monsieur Guy NICPON ;
Trsoly-Loire	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Urcel	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Vauxaillon	Monsieur Vincent PIERSON;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

### Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GELEE Alain à Monsieur TOUSSAINT Patrick  
 Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia  
 Monsieur SAMSON Roland à Monsieur LECLERE Philippe

### Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	46
Mandats de procuration	03
<b>Votants</b>	<b>49</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2017-149 – Décision modificatives – Budget Principal**

**En fonctionnement**

Dépassement sur le chapitre 67 : charges exceptionnelles

Dépassement de 1 000 €

Je vous propose de créditer le chapitre 67 de + 1 000 € qui seront repris sur le chapitre 11

**AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve cette décision modificative.
- ✓ Autorise le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 18 décembre 2017  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT,**  
**Francis KOCK**

le Président

  
Francis KOCK

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 26/12/2017 à 12:02:23  
Référence : 94323b5b9d7e6d8f195d59982cd13c26e19e04e5



Anizy-le-Château  
 Barisis-aux-Bois  
 Bassoles-Aulers  
 Besmé  
 Blérancourt  
 Bourguignon-sous-Coucy  
 Bourguignon-sous-Montbavin  
 Brancourt-en-Laonnois  
 Camelin  
 Chaillevois  
 Champs  
 Coucy-la-Ville  
 Coucy-le-Château-Auffrique  
 Crécy-au-Mont  
 Faucoucourt  
 Folembray  
 Fresnes sous Coucy  
 Guny  
 Jumencourt  
 Landricourt  
 Leuilly-sous-Coucy  
 Lizy  
 Merlieux-et-Fouquerolles  
 Montbavin  
 Pinon  
 Pont-Saint-Mard  
 Prémontré  
 Quincy-Basse  
 Royaucourt-et-Chailvet  
 Saint-Aubin  
 Saint-Paul-aux-Bois  
 Selens  
 Septvaux  
 Suzy  
 Trsoly-Loire  
 Urcel  
 Vauxaillon  
 Verneuil-sous-Coucy  
 Wissignicourt

L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Coucy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le Jeudi 14 décembre 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

### Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon sous Coucy	Madame Delphine MARECHAL ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-la-ville	Monsieur René MAHU ;
Coucy-le-Château	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Monsieur Pascal FORET ; Madame Monique ALEXANDRE ;
Fresnes-sous-Coucy	Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Henri SMORAG ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux et Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT
Quincy-Basse	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Royaucourt et Chailvet	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Saint-Aubin	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Septvaux	Monsieur Jean-Marie LECLERCQ ;
Suzy	Monsieur Guy NICPON ;
Trsoly-Loire	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Urcel	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Vauxaillon	Monsieur Vincent PIERSON;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

### Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GELEE Alain à Monsieur TOUSSAINT Patrick  
 Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia  
 Monsieur SAMSON Roland à Monsieur LECLERE Philippe

### Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	46
Mandats de procuration	03
<b>Votants</b>	<b>49</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2017-150 – Convention de partenariat avec le Conservatoire d’Espaces Naturels de Picardie**

Depuis 2005, un partenariat a été mis en œuvre entre le Conservatoire d’Espaces Naturels de Picardie et la Communauté de communes des Vallons d’Anizy.

Des actions ont été engagées par le Conservatoire en partenariat avec l’équipe verte de la Communauté de communes des Vallons d’Anizy pour la préservation de milieux de forts intérêts écologiques sur les sites de la Moncelle Bise à Royaucourt-et-Chailvet ainsi que sur le marais de Comporté à Urcel.

Le Conservatoire souhaite poursuivre ce partenariat afin de recenser, gérer, préserver et valoriser le patrimoine naturel du territoire.

Afin de poursuivre et de renforcer ces actions, il vous est proposé de signer la convention avec Le Conservatoire d’Espaces Naturels de Picardie.

**AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil communautaire à l’unanimité

- ✓ Approuve cette proposition.
- ✓ Autorise le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 18 décembre 2017  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT,**  
**Francis KOCK**

le Président

  
Francis KOCK

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 26/12/2017 à 12:02:34  
Référence : f5a78b3aa7c316212f14d40389f6a13f3d8e3cb8



Anizy-le-Château  
 Barisis-aux-Bois  
 Bassoles-Aulers  
 Besmé  
 Blérancourt  
 Bourguignon-sous-Coucy  
 Bourguignon-sous-Montbavin  
 Brancourt-en-Laonnois  
 Camelin  
 Chaillevois  
 Champs  
 Coucy-la-Ville  
 Coucy-le-Château-Auffrique  
 Crécy-au-Mont  
 Faucoucourt  
 Folembray  
 Fresnes sous Coucy  
 Guny  
 Jumencourt  
 Landricourt  
 Leuilly-sous-Coucy  
 Lizy  
 Merlieux-et-Fouquerolles  
 Montbavin  
 Pinon  
 Pont-Saint-Mard  
 Prémontré  
 Quincy-Basse  
 Royaucourt-et-Chailvet  
 Saint-Aubin  
 Saint-Paul-aux-Bois  
 Selens  
 Septvaux  
 Suzy  
 Trsoly-Loire  
 Urcel  
 Vauxaillon  
 Verneuil-sous-Coucy  
 Wissignicourt

L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Coucy-le-Château, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le Jeudi 14 décembre 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

### Délégués ayant pris part au vote :

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon sous Coucy	Madame Delphine MARECHAL ;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Gérard FEUTRY;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy-la-ville	Monsieur René MAHU ;
Coucy-le-Château	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Monsieur Pascal FORET ; Madame Monique ALEXANDRE ;
Fresnes-sous-Coucy	Monsieur Eric TOURNEMOLLE ; Madame Aurore OSTER ;
Guny	Monsieur Quentin GUILMONT ;
Jumencourt	Monsieur Henri SMORAG ;
Landricourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Eddy WARNIER ;
Lizy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Merlieux et Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Montbavin	Monsieur Olivier CLERMONT;
Pinon	Monsieur Christophe ANANIE ;
Pont-Saint-Mard	Monsieur Patrick VITU ; Madame Martine COLVEZ ;
Prémontré	Madame Françoise DIAS ALVES ; Madame Elisabeth KIELT
Quincy-Basse	Monsieur Jean Michel COOREVITS ;
Royaucourt et Chailvet	Monsieur Claude VENANT ; Monsieur Christian LEVEQUE ;
Saint-Aubin	Monsieur Christophe NAVARRE ;
Saint-Paul-aux-Bois	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Benoit PHILIPON ;
Septvaux	Monsieur Jean-Marie LECLERCQ ;
Suzy	Monsieur Guy NICPON ;
Trsoly-Loire	Monsieur Philippe PURNELLE ;
Urcel	Monsieur Thierry LEMOINE ;
Vauxaillon	Monsieur Vincent PIERSON;
Verneuil-sous-Coucy	Monsieur Gilles GASTEL ;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

### Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GELEE Alain à Monsieur TOUSSAINT Patrick  
 Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia  
 Monsieur SAMSON Roland à Monsieur LECLERE Philippe

### Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice	55
Nombre de conseillers présents	46
Mandats de procuration	03
<b>Votants</b>	<b>49</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux**

\*\*\*\*\*

**Délibération 2017-151 – Admissions en non-valeurs budget annexe DMA REOM**

Le Président rappelle que la mise en non-valeur de créance est une opération budgétaire consistant à faire figurer en charge les recettes non recouvrées malgré toutes les démarches mises en œuvre par le comptable de la collectivité.

Cette procédure a pour objectif de garder un budget aussi réaliste et sincère que possible

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon de créance puisque certaines d'entre-elles sont recouvrées à l'issue de règlement de succession ou de liquidation judiciaire.

Concernant le budget annexe DMA-REOM, le comptable fait état d'une liste de créances d'un montant global de 866.08 euros pour lesquelles il est allé au bout des démarches de recouvrement à sa disposition. Il estime donc nécessaire d'admettre les titres correspondants en non-valeur

**AYANT ENTENDU CET EXPOSE et APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve ces admissions en non-valeur.
- ✓ Autorise le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

*Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les susdits jours, mois et an ;  
Au registre sont les signatures ;

A Pinon, le 18 décembre 2017  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT,**  
**Francis KOCK**

le Président

  
Francis KOCK

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 26/12/2017 à 12:02:29  
Référence : 6a2eaaa3e5b459b62ed83d2447e2a35ea4752149